



**3^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 11 mars 2025,
Centre Trois-Saisons (salle polyvalente)
1390, rue Buffon
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| M. Réjean Martel | Président |
| M. Maxime Le Pluart | Vice-président |
| M ^{me} Aline Dumont | Secrétaire |
| M ^{me} Lisa Baril-Gravel | Trésorière |
| M. Patrick L'Heureux | Administrateur |
| M. Laurier Bérubé | Administrateur |
| M ^{me} Céline Auclair | Administratrice |

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

| | |
|----------------------------------|--|
| M. Louis Martin | Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien |
| M. David Weiser | Conseiller municipal, District du Plateau (en ligne) départ 19h30 |
| M. Maxime Thibeault | Conseiller en consultations publique |
| M ^{me} Kathleen Breault | Secrétaire de soutien |
| M ^{me} Éliane Moreau | Conseillère en urbanisme, Ville de Québec |

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

| | |
|-----------------------|----------------|
| M. Sébastien Deveault | Administrateur |
| M. Constant Pilote | Administrateur |

3 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

1 citoyen.ne est présent.e en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Laurier Bérubé demande l'ajout du sujet «Accès aux bibliothèques» au point *Dossiers en cours*.

Projet d'ordre du jour

| | | |
|-----|--|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| 3. | Consultation publique et demande d'opinion : Régularisation d'un atelier de réparation situé au 2380, Avenue Notre-Dame | 19 h 05 |
| 4. | Adoption du procès-verbal de rencontre du 11 février 2025 | 20 h 00 |
| 5. | Affaires découlant du procès-verbal • | 20 h 02 |
| 6. | Période d'information des conseillers municipaux | 20 h 10 |
| 7. | Période de questions et commentaires du public | 20 h 25 |
| 8. | Trésorerie • Paiement des frais de secrétariat • Autorisation des dépenses | 20 h 40 |
| 9. | Dossiers en cours • Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025-2028 • Déneigement du sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle • Qualité de l'air : rencontre de travail • La rivière Lorette : rencontre citoyenne • Table de concertation vélo • Table de concertation sur le transport en commun | 20 h 45 |
| 10. | Correspondance | 21 h 15 |
| 11. | Divers • AGA du 8 avril 2025 (Dépliant et conférence) | 21 h 20 |
| 12. | Levée de l'assemblée | 21 h 30 |

RÉSOLUTION CQA-25-CA-09

Sur proposition de M^{me} Céline Auclair, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION : Régularisation d'un atelier de réparation situé au 2380, Avenue Notre-Dame

M. Maxime Thibeault explique le processus de consultation publique et introduit M^{me} Éliane Moreau qui est présente pour expliquer le projet de modification réglementaire touchant le bâtiment situé au 2380, avenue Notre-Dame.

À l'aide d'un support visuel, la conseillère en urbanisme explique que ce bâtiment accueillait autrefois une station-service ainsi qu'un atelier de réparation. Depuis, le poste de carburant n'existe plus et le commerce offre uniquement des activités de mécanique automobile. Or, la réglementation en vigueur dans la zone (usage C36) précise qu'un atelier de réparation doit être associé à une station-service (usage C31).

Pour régulariser la situation, et pour faciliter les éventuels projets d'agrandissement ou de rénovation du commerce, les principales modifications à la réglementation proposées sont:

- Créer deux nouvelles zones (36324Ha et 36325Ha) à même une partie de la zone existante (36320Ha);
- Dans la nouvelle zone 36324Ha :
 - Retirer l'usage *C31 Poste de carburant* et certains de ses usages associés;
 - Ajouter l'usage *C20 Restaurant* et *C36 Atelier de réparation*.
- Dans la nouvelle zone 36325Ha, reconduire les normes de la grille de spécifications de la zone d'origine, soit la zone 36320Ha.
- Dans la zone existante (36320Ha), on garde les mêmes usages et on retire *C31 Poste de carburant*.

Une consultation écrite suivra du 12 au 18 mars 2025.

Une période de questions et commentaires s'en suit.

M. Réjean Martel demande si quelqu'un qui achèterait le terrain en diagonal pourrait y faire un restaurant ou un commerce. M^{me} Éliane Moreau répond que des projets pourraient difficilement trouver place sur ce lot puisqu'il comporte nombre de restrictions et contraintes environnementales.

M^{me} Céline Auclair demande des précisions sur le casse-croûte dans cette zone. M^{me} Éliane Moreau répond qu'il possédait un usage dérogatoire, mais qu'il deviendra conforme, tout en demeurant limité quant à un agrandissement potentiel (espace, contraintes environnementales).

M^{me} Lisa Baril-Gravel demande si le propriétaire du casse-croûte aura plus de contraintes en devenant conforme. M^{me} Éliane Moreau répond que les propriétaires sont

généralement heureux de savoir leur usage conforme et qu'un usage dérogatoire est, lui, plus limitatif.

M. Patrick L'Heureux demande, advenant qu'un nouveau propriétaire achèterait l'atelier de réparation et souhaiterait réinstaller un poste de carburant, s'il faudrait retourner en consultation publique. M^{me} Éliane Moreau répond par l'affirmative. Le propriétaire actuel de l'atelier de réparation présent en salle mentionne qu'il a fait décontaminer le terrain, maintenant certifié résidentiel. Le retour de pompes à essence ne serait pas impossible, mais serait fort compliqué.

M. Maxime Thibeault fait un tour de table pour sonder les membres du Conseil quant à leur opinion sur la présente consultation.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-10

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport approuve les projets de modification réglementaire intitulé *modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 36320Ha, R.C.A.3V.Q. 385 (2380, avenue Notre-Dame, quartier de l'Aéroport, district électoral de Cap-Rouge-Laurentien)*

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 FÉVRIER 2025

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-11

Sur proposition de M. Patrick L'Heureux, appuyée par M. Maxime LePluart, il est résolu d'adopter le procès-verbal de février tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Martel relancera M. Roch Maltais du Conseil de Bassin de la Rivière Cap-Rouge pour un projet de sensibilisation et de mobilisation à la préservation de la biodiversité. M. Sébastien Deveault a assisté à la rencontre du 20 février dernier sur ce sujet organisée par la Ville.

6. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Louis Martin fait part de quelques points d'information :

- Suite au Conseil d'arrondissement de la veille, un permis a été accordé pour construire une maison sur un tout petit terrain au bout de la rue Joseph Ernst.
- Une résolution a été adoptée pour permettre le stationnement *en été* sur la rue Curé-Labelle (et non pas l'interdire à l'année longue).

- Le [plan de déploiement du RTC](#) a été présenté pour Cap-Rouge et Saint-Augutin: Flexibus dans Cap-Rouge, nouveaux circuits dans Cap-Rouge, dont certains ne passeront plus par le quartier de l'Aéroport (92-94). Des nouveaux trajets seront lancés, notamment le 96, lien de Cap-Rouge à Champigny. Une rencontre du RTC avec les Conseils de quartier se tiendra le 20 mars.
- Le Conseil a reçu une invitation pour le Sommet du Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM)
- Un chargé de projet de Canards Illimités a envoyé une invitation au Conseil.
- Il partage les [chantiers majeurs](#) qui se tiendront sur le territoire du quartier.

7. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen demande où en sont les projets d'agrandissement de la Route de l'Aéroport, notamment parce que les tuyaux d'eau souterrains sont arrivés en fin de vie. M. Louis Martin répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet et que la Ville en est à une réflexion plutôt qu'un projet en ce qui a trait à cette artère.

8. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel mentionne que le solde du compte est de 2 260,18\$, incluant le montant du budget de fonctionnement (525,00\$) qui vient d'être versé.

Concernant les montants résiduels de projet de sécurité routière, la seule option du Conseil est de dépenser cet argent dans de nouveaux projets de sécurité routière. M^{me} Lisa Baril-Gravel demeure en contact avec un employé de la Ville pour démêler l'administration de ces montants.

Paiement des frais de secrétariat

RÉSOLUTION CQA-25-CA-12

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M^{me} Céline Auclair, il est résolu de verser 125\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

9. DOSSIERS EN COURS

9.1 Programme de mobilisation à la Stratégie de sécurité routière 2025-2029

M^{me} Lisa Baril-Gravel mentionne que le comité travaille sur des idées pour la suite d'un projet de sécurité routière.

9.2 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

M. Réjean Martel a constaté en février que la passerelle était déneigée, mais après vérification, ce n'est pas la Ville qui a effectué ce déneigement. M. Laurier Bérubé souligne que cela démontre que le déneigement peut se faire efficacement à cet endroit.

9.3 Qualité de l'air : rencontre de travail

M. Louis Martin a rencontré le sous-comité de la Commission sur la qualité de l'air afin qu'ils entrent en contact avec M. Réjean Martel pour venir présenter leurs propos et projets avant l'AGA. M. Maxime Thibeault effectuera un suivi à ce sujet pour confirmer s'il y aura conférence ou pas lors de l'AGA.

Si nous n'avons pas de nouvelles d'ici le 14 mars, il n'y aura pas de présentation lors de l'AGA. Nous tenterons de trouver une autre présentation (ex. présentation de la démarche des Éclaireurs).

9.4 La rivière Lorette (amont) : rencontre citoyenne

M. Maxime Thibeault fait part que la date du 20 mars ne tient plus. Canards Illimités souhaite présenter son projet soit en mai ou en juin. M. Réjean Martel précise qu'il souhaite que le projet soit présenté aux citoyens hors des séances du Conseil, qui sont déjà bien remplies avec les dossiers et les consultations publiques.

M. Réjean Martel recontactera Canards illimités pour proposer la date du 8 mai.

9.5 Table concertation vélo

M. Laurier Bérubé fait part qu'il n'y a pas de nouveau pour notre secteur.

9.6 Table de concertation sur le transport en commun

M. Maxime Thibeault propose que le Conseil adopte une résolution pour approuver la création et la reconnaissance de la Table de transport en commun.

RÉSOLUTION CQA-25-CA-13

- Considérant l'importance grandissante que prendra le transport en commun dans la Ville dans les années à venir;
- Considérant différents problèmes relevés au niveau du « service » en bus globalement;
- Considérant la venue prochaine du tramway;
- Considérant le constat de la réduction de service et non annoncé;

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M. Patrick L'Heureux, il est résolu que le Conseil de quartier de l'Aéroport recommande l'appui à la création d'une Table de concertation sur le transport en commun dans la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

9.7 Accès aux bibliothèques

M. Laurier Bérubé revient sur la résolution qu'il avait proposé au Conseil à propos de permettre l'accès à la bibliothèque de L'Ancienne-Lorette, notamment en lien avec la mobilité active (se rendre à pied à la bibliothèque).

M. Louis Martin suggère d'aller proposer ses suggestions lors de la séance [Imaginons nos bibliothèques municipales](#) où la population est invitée à partager ses idées pour l'avenir des bibliothèques municipales.

M. Laurier Bérubé a préparé un projet de résolution qu'il soumet aux membres :

RÉSOLUTION CQA-25-CA-14

Considérant la précédente résolution du Conseil à ce sujet (CQA-21-CA-49) ;

Considérant la réponse négative reçue à l'effet que la bibliothèque la plus proche se situe à 1,6 km, ce qui est hors normes, mais se trouve à moins de 15 à 20 minutes en voiture ainsi que du souci d'équité par rapport aux autres utilisateurs des bibliothèques de la Ville ;

Considérant que la norme de moins de 15 à 20 minutes de déplacement en voiture ne devrait plus s'appliquer, ne correspondant pas à la Vision de la mobilité active de la Ville

Considérant que l'autoroute Henri-IV constitue une barrière physique et freine la mobilité active ;

Considérant que la notion d'équité s'applique aussi aux citoyens du secteur qui n'ont pas un accès raisonnable à une bibliothèque ;

Considérant que la bibliothèque de Neufchâtel est hors zone pour le transport Flexibus ;

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville un accès à la Bibliothèque de l'Ancienne-Lorette pour les résidents du quartier de l'Aéroport, principalement du secteur Chauveau.

Adoptée à l'unanimité

Le CQA demeure disponible pour une rencontre, plusieurs éléments pouvant influencer la décision.

9.8 PPU de l'Aéroport

M^{me} Lisa Baril-Gravel a reçu d'une citoyenne un document (outil de travail) à partir duquel a été rédigée la Vision des boisés de 2023. Le document de type tableau semble démontrer que le projet Sud de l'Aéroport a reçu en 2022 une cote de 48/100, ce qui suggère, selon ce document, que le projet a eu la recommandation «À développer autrement» à ce moment. Le projet semble par la suite avoir été développé sous la forme d'un PPU. Il est nommé qu'aucun suivi auprès du Conseil par rapport au PPU n'a été fait. M. Maxime Thibeault effectuera un suivi à ce sujet.

10. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas d'intervention.

11. DIVERS

M. Réjean Martel se demande si le nouveau [Journal Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et Saint-Augustin](#) sera distribué aux portes des codes postaux G2G et G2E. Il contactera le responsable du journal à ce sujet.

M. Réjean Martel rappelle aux membres de lui envoyer le plus rapidement possible leurs sections et commentaires pour le rapport annuel.

Il invite les membres à signer les bulletins pour les candidat.e.s au Conseil en élection en vue de l'AGA. Deux membres du Conseil ne renouvellent pas leur candidature, soit M^{me} Céline Auclair et M. Laurier Bérubé.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 00.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire